



## Service des parcs et loisirs Description de poste

**TITRE DU POSTE :** Préposé(e) aux installations de parcs et loisirs  
**SE RAPPORTE À :** Directrice des parcs et loisirs  
**SUPERVISEUR(E) :** Chef d'équipe  
**POSTES SUBORDONNÉS :** Aucuns

### **SOMMAIRE DU POSTE :**

La personne sélectionnée aidera à exploiter et à entretenir les installations et propriétés du canton de Champlain ainsi qu'à concevoir et livrer les programmes et événements spéciaux du Service des parcs et loisirs.

### **RESPONSABILITÉS :**

1. Conduire la resurfaceuse, la machine à bordures de glace et surveiller l'équipement de fabrication de glace. Cette personne devra aussi rapporter quelque problème que ce soit à la directrice des parcs et loisirs ou à la personne qui la remplace.
2. Assurer la supervision de l'aréna et du Centre communautaire.
3. Aider à entretenir des normes élevées de sécurité, de propreté et d'opération techniques des propriétés et programmes des parcs et loisirs.
4. Coordonner et diriger les tâches du manoeuvre, d'un(e) étudiant(e) ou d'un(e) bénévole qui pourrait travailler sous ses ordres.
5. Remettre des reçus pour toute forme de paiements de frais et s'assurer que tout l'argent récolté et que les reçus soient déposés dans la boîte de dépôt à mesure qu'il/elle le reçoit.
6. Cette personne accepte les réservations requises (parcs ou installations de loisirs) et les note pour ensuite en aviser l'équipe des parcs et loisirs.
7. Elle avise la directrice des parcs et loisirs ou sa personne remplaçante des fournitures requises. Elle peut en acheter en petites quantités, au besoin.
8. Elle note tout message à l'intention de la directrice des parcs et loisirs ou sa personne remplaçante et l'appelle à domicile si l'affaire est urgente.
9. Elle note les détails de tout incident afin de rédiger un rapport d'incident et le soumet à la directrice des parcs et loisirs aussitôt que possible.
10. Elle avertit la directrice des parcs et loisirs ou sa personne remplaçante de toute problématique entourant le bâtiment, l'entretien ou l'équipement, ce qui pourrait avoir un impact sur la sécurité publique ou sur la responsabilité municipale.

11. Elle prépare, démantèle (des composantes) et nettoie les salles communautaires (fenêtres, planchers, cuisines, bar et salles de bain) avant et après divers événements s'y étant déroulés.
12. Cette personne coupe l'herbe et s'affaire à tailler les bordures, à arracher les mauvaises herbes, à damer les terrains de balle et entreprend une vérification quotidienne des parcs; elle s'assure que tout l'équipement fonctionne correctement et en toute sécurité; elle procède à des réparations mineures requises et à rapporter tout problème majeur à la directrice des parcs et loisirs ou à sa personne remplaçante. Elle doit aussi ramasser les déchets et tout débris ainsi que vider au besoin les contenants de déchets.
13. Elle doit effectuer des travaux mineurs d'entretien et de peinture dans – et autour – les parcs et installations de loisirs.
14. Elle prépare, démantèle (des composantes) et nettoie la surface de ciment avant et après divers événements s'y étant déroulés.
15. Lors d'une urgence – déclarée ou autre – les exigences en personnel peuvent être critiques. L'employé(e) devra se rendre disponible afin de travailler à des heures irrégulières afin de remplir des tâches normales ou autres, tel qu'assignées.
16. Elle doit s'acquitter d'autres tâches connexes aux paramètres généraux de cette description de poste, ce que pourrait raisonnablement réclamer la directrice des parcs et loisirs ou la personne remplaçante.

#### **APTITUDES REQUISES :**

- un diplôme d'études secondaires;
- doit posséder un permis de conduire valide et l'accès à un véhicule personnel;
- bilingue dans les deux langues, soit le français et l'anglais;
- des connaissances générales en menuiserie;
- bonnes aptitudes à la communication orale et écrite;
- être en bonne forme physique pour le travail manuel;
- doit posséder un certificat de secourisme et en RCR ou être disposé à être formé;
- un certificat en « Basic Arena Refrigeration » serait un atout (Ontario Recreation Facilities Association);
- disposé à se soumettre à une vérification des antécédents criminels; et
- une quelconque expérience en supervision serait un atout.

#### **CONDITIONS DE TRAVAIL :**

1. Ces tâches sont accomplies dans un environnement où l'on est fréquemment exposé à des conditions indésirables et désagréables : chaleur, froid, météo capricieuse ainsi que des conditions en dépit desquelles les installations publiques doivent être accessibles au public et aux autres membres du personnel.
2. Ce travail est assujéti à des heures irrégulières et pas toujours planifiées.
3. Ces tâches exigent des efforts musculaires prononcés y compris la marche, se tenir debout, se pencher, s'asseoir, s'étirer et soulever quelque chose.
4. Ce poste à temps plein est basé sur une semaine de travail de 40 heures, du lundi au vendredi, **mais comprend aussi** des horaires variables en raison du travail saisonnier.